

Pourquoi une fusion des universités UCL et Saint-Louis suscite autant de craintes

LE RÉSUMÉ

La rentrée universitaire se fait lundi dans un contexte général de **risque de chamboulement** du paysage universitaire francophone. Les **projets de fusion de l'UCL et Saint-Louis** interrogent.

NATHALIE BAMPIS

«C'est leur liberté. Mais...», ont lâché cette semaine deux recteurs d'université à l'occasion du lancement de l'année académique 2016-2017. De quoi parlaient Calogero Conti (UMons) et Yves Poulet (UNamur)? Du sujet qui a agité la communauté universitaire début septembre: le projet de fusion entre l'UCL et Saint-Louis, annoncé dans la stupéfaction générale le 4 juillet.

Agité, le mot est faible. Autant dire que ce projet de fusion a fait fulminer les recteurs entrant et sortant de l'ULB (Yvon Englert et Didier Viviers) tout au long de l'été. Lorsque septembre fut venu, Yvon Englert est donc passé en mode contre-attaque, expédiant à Saint-Louis une contre-proposition. Pas de fusion, mais de rapprochement.

Si la fusion avec Saint-Louis se concrétise, l'UCL assoira un peu plus sa position sur le pôle bruxellois. Ce n'est pas son but, dit-elle. Mais ce n'est pas du goût de l'ULB qui dit avoir été demandeuse de collaborations avec sa consœur bruxelloise. En interne, on a donc l'impression que l'UCL court-circuite les initiatives déjà prises, en privilégiant la logique des réseaux. Une logique que devait jus-

tement «casser» la réforme du paysage universitaire menée il y a trois ans...

Drôle d'ambiance, donc, pour cette rentrée 2016. L'année académique démarre lundi. Les six institutions francophones doivent se serrer les coudes face aux dossiers qui agitent leur communauté (refinancement, changements dans l'octroi des bourses, quotas en médecine, concurrence internationale...). Peut-être ne seront-elles plus que cinq. Un bouleversement de plus.

Quel impact?

L'ULB voit dans cette fusion le risque d'un accroissement de la concurrence, avec les effets néfastes que cela peut entraîner: ne vira-t-on pas progressivement vers un modèle anglo-saxon où les universités se livrent une bataille d'image sans merci (au détriment de l'équité de l'enseignement)? UCL-Saint-Louis et l'ULB vont proposer des offres de formation identiques. «On va faire la même chose, à quelques kilomètres de distance à peine. C'est contre-productif, ça va coûter de l'argent, ce n'est pas du tout rationnel», dit un observateur.

«L'ULB s'en remettra, juge-t-on en interne. Mais c'est incohérent par rapport aux choses qui ont été négociées dans le décret paysage. Nous n'avons pas besoin de concurrence, mais de plus de collaborations entre universités.»

À l'UCL et à Saint-Louis, on se défend d'introduire davantage de concurrence. «Cela permettra à Saint-Louis de faire ce qu'elle fait déjà aujourd'hui sur le terrain bruxellois», explique Pierre Jadoul, son recteur. Et nous ne comptons pas demander d'habilitations supplémentaires.» Le recteur de Saint-Louis précise aussi

que les dés ne sont pas jetés. «J'ai vu cette semaine Yvon Englert. Je ne balaye pas ses propositions. Je vais les explorer. On tient tout en suspens jusque fin septembre, le temps que chacun puisse donner son avis.»

Vincent Blondel, le recteur de l'UCL, précise aussi que toutes les universités sont présentes dans des pôles différents: l'UCL était déjà présente sur le terrain bruxellois, et l'est aussi dans le Hainaut, Liège est présente dans le pôle liégeois et namurois, et l'ULB a une assise dans le Hainaut... «L'horizon universitaire, ce n'est pas Bruxelles, Louvain-La-Neuve, la Wallonie. La perspective est mondiale, et la concurrence, elle est internationale...», dit Blondel.

Or, il y a un aspect sur lequel la concurrence pourrait malgré tout jouer entre universités: le choix que feront les étudiants de Saint-Louis lors du passage du bac au master dans les formations où Saint-Louis n'organise pas de master (droit notamment). Jusqu'à présent, ils se répartissaient entre UCL et ULB. En cas de fusion UCL, ils pourraient faire le choix de privilégier cette dernière.

«Ils pourraient aussi décider de rester sur le terrain bruxellois», nuance Pierre Jadoul. Dans l'optique d'un statut quo de l'offre de formation, cela restera donc au profit de l'ULB...

«Cela permettra à Saint-Louis de faire ce qu'elle fait déjà aujourd'hui sur le terrain bruxellois.»

PIERRE JADOU
RECTEUR DE SAINT-LOUIS

MÉDECINE FRUSTRATION FRANCOPHONE

La décision du gouvernement fédéral de maintenir la clé de répartition des quotas des numéros Inami entre la Flandre (60%) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (40%), contre l'avis de la commission de planification médicale qui proposait une répartition plus favorable aux francophones, **indispose au sud du pays**. D'autant que Maggie De Block promet un numéro Inami aux seuls étudiants en dernière année de médecine. Pour les autres, elle évaluera chaque année. Fâchés, les étudiants estiment que **«les francophones se font complètement avoir»**. Le ministre Jean-Claude Marcourt, lui, accuse le Fédéral de vouloir **«manipuler les chiffres des quotas»** de numéros Inami. L'opposition Ecolo juge que Maggie De Block **«tourne le dos aux constats scientifiques et statistiques de pénurie»** lorsqu'elle veut lisser le surplus de diplômés francophones ces dernières années. Les médecins, eux, sont toujours divisés sur la question des pénuries. Le **GBO** (généralistes), appelle à réfléchir **«tous ensemble»** sur le nombre de médecins nécessaires, **«dans chaque communauté et dans chaque spécialité»**. **L'Absym** (spécialistes) pense par contre qu'il n'y a pas de pénurie et que **«le problème est plutôt organisationnel»**.

J.-P.B.